

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2023_016

Création de deux emplois non permanents en contrat à durée déterminée suite à un accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Claude TRÉMOLET, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel DAUMAS par Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI par Serge VÉDRINES, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : René JEANJEAN

Date de convocation : 02 mai 2023

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant le lancement de la mission de sensibilisation voire de médiation entre les différents publics fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn, sur la Dourbie, et affluents, afin notamment d'attendre les objectifs du Contrat de rivière Tarn-amont et répondre aux dispositions du SAGE Tarn-amont.

Considérant l'obtention de subventions sur cette mission dans le cadre de la mission « animation territoriale 2023 »,

Considérant la nécessité de recruter deux agents contractuels pour faire face à cette mission ponctuelle lié à un accroissement temporaire d'activité,

Considérant cet accroissement temporaire d'activité, il convient donc de créer deux emplois non permanents de technicien territorial pour une durée chacun de 2 mois et demi.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide la création de ces deux emplois à compter du 15 juin 2023 selon les modalités suivantes :

Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Technicien territorial
Grade	Technicien territorial
Temps de travail	35h00
Type de contrat	Contrat à durée déterminée
Durée du contrat	2,5 mois
Intitulé	Ambassadeur des cours d'eau
Missions	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place et animer le programme d'animations dans les campings en lien avec les gestionnaires de campings, et organiser la présence sur les sites de baignades, – Sensibiliser aux pratiques citoyennes vis-à-vis de la sur-fréquentation, de la biodiversité aquatique et terrestre, et de bons gestes en cas d'inondation, – Participer à l'information et la sensibilisation sur le fonctionnement des cours d'eau, – Participer à la prévention liée aux cyanobactéries benthiques, – Participer à la prévention liée aux risques inondations par des crues « éclair » suites à des épisodes de pluies méditerranéennes.

Précise que ces emplois peuvent faire l'objet d'aménagement d'horaires dans le cadre de leurs missions,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des deux agents contractuels recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget ;

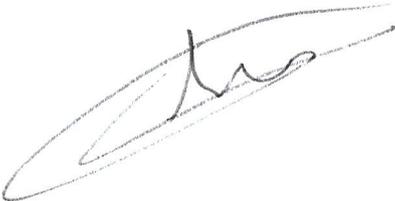
Autorise le Président à signer les contrats de travail ainsi que toutes pièces utiles se rapportant à ces recrutements.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

Le Secrétaire de séance, René JEANJEAN





Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12/05/2023
et publié ou notifié
le 15/05/2023

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.